

Section Aïkido de l'Association « Les Arts Martiaux de Noidans-lès-Vesoul »

Saison 2018 – 2019

LIEU :

[Dojo du Complexe sportif-piscine](#)

1, rue du Stade

70 000 Noidans-lès-Vesoul

HORAIRES :

Cours Buki-Waza (armes) : Mardi de 19h15 à 21h15

Cours Tai-Jutsu (mains nues) : Jeudi de 19h15 à 20h30

**Pour tous Mardi et Jeudi de 18h à 19h15 en autonomie ou supervisé
Suburi (training)**

La tenue est le keikogi blanc avec ceinture blanche. On peut débiter en jogging.

Les armes en bois (jo, bokken, tanto) sont prêtées au début.

Les anciens (Sempaï) sont invités à se procurer leurs propres armes.

Le professeur du Dojo est Franck BRADY (4^{ème} dan FAA).
et Vincent DEVLAEINCK (1^{er} dan FAA)

Assistants : Christian ALBARES (3^{ème} dan FAA)

Tel : 06 82 19 85 53

Mail : <mailto:christian@albares.ch>

Site : <http://www.aikido-franche-comte.fr/index.php>

FFAB : [Fédération Française d'Aïkido et de Budo](#)

FAA : <http://www.fundamental-aikido.com/>

ADMINISTRATION :

Tarif global à l'année comprenant la cotisation à l'Association, la licences/assurances FFAB et les affiliations FAA et DIRAF

Moins de 16 ans..... : 95€

Adultes : 125€

*On peut débiter tout au long de l'année. Tarif au prorata temporis pour la cotisation. Il y a des réductions par certains CE.
Réduction avec Carte Jeunes. Facilités de règlement en fonction des situations.*

Chèque à l'ordre de « Les Arts Martiaux de Noidans-lès-Vesoul »

- Fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'Aïkido » datant de moins de 3 mois
- Lire le Règlement Intérieur « Etiquette » [à télécharger](#)
- Signer au paragraphe « Engagement » sur la fiche d'inscription [à télécharger](#)
- Pour les mineurs, faire signer l'autorisation par le représentant légal sur la fiche d'inscription
- Fournir une photo d'identité papier (pour le passeport licence FFAB)